1,50 €

L'Aiguillon

Journal (im) pertinent d'informations de l'agglomération chartraine

Bulletin mensuel d'Énergies Citoyennes

n°46

Novembre 2004

Nos deux premiers procès en diffamation

Venez soutenir *L'Aiguillon*

Contre Jacques Morland, le 29 novembre
Contre Georges Lemoine, le 6 décembre
Tribunal correctionnel de Chartres, rue St-Jacques, à partir de 13h30

SCOT toujours !
Une super agglo ? Page 6

CM de Chartres :
JPG, variable d'ajustements ? Page 5

CM de Lucé
Carton rouge pour Joly (2e min.) page 6

Tchétchénie
Un débat à Chartres le 10 déc.

Gauche et pouvoir
Le devoir d'inventaire page 8

Municipales 2006…

Je m'étonne de constater que les élections municipales sont annoncées pour mars 2008 sans que personne ne bronche. Y aurait-il des intérêts qui m'échappent ? Personne n'aurait pensé, sauf moi, à anticiper les élections municipales plutôt que les reporter d'un an ? Ce n'est pas la modestie qui m'étreint mais j'ai quand même beaucoup de mal à y croire.

Pourtant on gagnerait énormément à raccourcir la mandature locale. Une pierre deux coups : on abrègerait les souffrances de JPG et on limiterait les dégâts sur la ville avec un an de mandat en moins. On m'objecte qu'«on ne peut pas», que «ce serait anticonstitutionnel». Eh bien non, y'a jurisprudence de raccourcissement du mandat des conseillers municipaux, en 2001 justement. Certes le raccourcissement n'amputait le mandat que de trois mois, mais quand même !

Allez, si on est «tous ensemble» (il faudrait qu'on le veuille…) et qu'on crie bien fort, j'chuis sûr que Jean-Pierre, l'autre, acceptera de modifier la loi en adaptant le code électoral aux souhaits des citoyens qu'il choie tant pour qu'enfin la regrettée vague bleue laisse place à une vague beaucoup plus ...écolorée.

Philip Lafeuil

Le gouvernement Raffarin a décidé de consacrer l'an 2007 aux élections nationales : présidentielle, législatives et sénatoriales. Les scrutins municipaux et cantonaux, initialement programmés pour cette même échéance, sont reportés au printemps 2008. Ainsi, les prochaines élections sénatoriales en Eure-et-Loir se dérouleront avec une base électorale municipale de …2001, ce qui est une aberration démocratique. Mais la démocratie, par les temps qui courent…

La première élection capitale au plan de l'agglomération chartraine concernera le siège de député de la 1ère circonscription, détenu par Gorges depuis 2002. Avec cette question en suspend : qui, à gauche, est le mieux placé pour le battre ? Tout ça pour dire que la problématique des municipales à Chartres n'est pas la plus urgente.

TRAITE CONSTITUTIONNEL EUROPEEN

Oui à l'Europe sociale ! Non à l'Europe libérale !

par Philippe Monti

Le débat autour du Traité constitutionnel européen qui sera soumis à référendum, en France, courant 2005, semble désormais - enfin ! - lancé dans l'opinion grâce aux divergences qui traversent le parti socialiste.

On s'étonne que ce projet de « constitution » n'ait pas été au centre des élections européennes de juin 2004. Les partis de gouvernement se sont présentés à nos suffrages en l'occultant complètement. Il fallait alors beaucoup d'énergie citoyenne pour accéder au texte de cette « constitution» au sujet de laquelle les médias dominants nous rabâchaient qu'elle serait l'avenir radieux de tous les Européens.

Après la première guerre d'Irak, après Maastricht, après la réforme Juppé, après la guerre du Kosovo, après la réforme des retraites, après celle de la santé, cette fois encore il n'y aurait pas d'alternative au projet de traité constitutionnel européen. Dans un bel élan d'unanimisme, le parti de la presse et de l'argent s'apprêtait à célébrer le triomphe de la pensée de marché. Heureusement, la prise de position de Laurent Fabius en faveur du «NON» est venue bousculer les certitudes.

(Suite pages 2 et 3)

Déchéance morale.

A l'heure où tous les Français sont obligés de se serrer la ceinture et où le nombre des Rmistes explose (dixit *L'Echo* dans son édition du 27 octobre), la majorité de droite au sein de la Communauté d'agglo approuve la proposition du président Jean-Pierre Gorges d'augmenter de 50% l'indemnité mensuelle (de 900 à 1.400 € net) de ses dix vices présidents* (Daniel Guéret, Michel Teilleux, Elisabeth Fromont, Jacques Morland, Boris Minsky, Jackie Plault, Wilson Valor, Etienne Bordet, Frédéric Pigeard et Christian Gigon) ! Considérant le piètre travail fourni par le «bureau» de *Chartres Métropole* depuis 2001, cette hausse est injustifiable et indécente ! Le règne de JPG sombre résolument dans le clientélisme façon Gaston Flosse. Se servir du fric comme levier de pouvoir pour re-motiver ses troupes, quelle déchéance morale ! Heureusement, on est persuadé que les deux élus de gauche, Pigeard et Gigon, vont reverser leur trop-plein à des œuvres humanitaires.

* Depuis 2003, JPG a supprimé leurs indemnités aux vices présidents Nicolas André et Olivier Dupuy, en représailles à leur opposition à sa politique.

Autour du procès Morland

Il ne s'est (presque) rien passé le 11 octobre…

Le 11 octobre 2004, le tribunal correctionnel de Chartres a prononcé la culpabilité de Jacques Morland dans deux affaires de prise illégale d'intérêts (magazine Lucé Info et SCI Moulin de Cloyes). Huit mois de prison avec sursis, 15.000 euros d'amende et dix ans d'inéligibilité. Retour sur cet événement politico-judiciaire historique.

J'accuse ! Il fallait l'entendre Jacques Morland, dimanche 10 octobre, au banquet des Anciens, pleurnicher sur ses malheurs judiciaires. Et de raconter à ses voisins de tablée (qui se sont empressés de prévenir *L'Aiguillon*) qu'il est victime d'un complot, qu'en juin 2003, les policiers ont vidé son frigo lors d'une perquisition chez lui, que des journalistes payent ces mêmes policiers pour avoir des informations, même qu'il va bientôt écrire un livre pour dénoncer le scandale ! Une sorte de remake du «J'accuse» de Zola. *L'Aiguillon* en frétille d'impatience…

Confidence. Morland : «*L'Aiguillon* n'en a plus pour très longtemps !». Alors c'est bon signe pour notre canard, surtout quand on se rappelle son «Je suis confiant» à *L'Echo* juste avant l'énoncé du verdict de son procès…

A la vôtre ! Où était donc Morland ce lundi 11 octobre, sur le coup de 13h36, quand le président Framboise a prononcé le fameux verdict de culpabilité contre lui ? Pas aux côtés de son avocat dans la salle d'audience, ni avec son collaborateur juriste municipal Jamal Elgani dans celle des pas perdus du palais de justice. Tout simplement en train de déguster un bon repas à la brasserie Bruneau, dans le centre ville de Chartres, en compagnie de deux proches, à la santé et sur le compte des contribuables lucéens. Il y a des priorités dans la vie…

Il savait. Malgré son air «neu-neu» de composition, Morland n'est pas un imbécile. Il savait qu'il allait perdre. De la même façon qu'il sait qu'il perdra encore dans quelques mois à Versailles. Son obsession d'aujourd'hui : gagner un maximum de temps avant la catastrophe finale, en se faisant passer pour une victime d'un complot politico-judiciaire.

Couverture médiatique. Autour du verdict du 11 octobre, *L'Echo* a produit le minimum syndical. Un tout petit papier le jour de l'audience, la Une - logique - pour l'édition du lendemain et puis c'est tout. Pas d'analyse politique. Heureusement que *La Rep'* a relevé le niveau, en exploitant le sujet pendant trois jours…

Quelles conséquences politiques ? La sanction judiciaire des actes de délinquance du conseiller général-maire de Lucé éclabousse ses amis politiques de droite. Ceux-ci retiennent leur souffle et se payent des crises d'urticaire rien qu'à prononcer le nom de Morland. Consigne d'en haut : on ne communique pas publiquement sur le sujet, ou alors on invoque la présomption d'innocence. Evidemment, Jean-Pierre Gorges est celui qui redoute le plus la chute de la maison Morland : sa majorité à la Communauté d'agglomération est relative et fragile. Imaginez que la majorité bascule à gauche, ce serait le début de la fin pour JPG… Quant au président du Conseil Général, Albéric de Montgolfier, celui-ci voudrait être débarrassé d'un boulet qui lui colle à la peau depuis son élection en décembre 2001, même si son pouvoir n'est pas franchement menacé. Et puis, somme toute, n'est-il pas une aberration sociologique que le canton de Lucé soit détenu par la droite ?

Tatas flingueuses. Depuis le 11 octobre, la façade de la maison Morland laisse apparaître de plus en plus de lézardes. Minsky boude, Passavy et le fiston Laurans rasent les murs, Plault saoule tout le monde en répétant en boucle qu'il faut se serrer les coudes, Jean-Claude Maini avance ses pions en jouant les indispensables, les Poyer et Yveline Legendre sont dépassés par les événements, cependant que Monique Hardonnière et Isabelle Diveki révisent leurs classiques sur la façon de déblayer proprement la friche politique lucéenne…

Que fait la gauche lucéenne ? C'est la bonne question. Depuis la révélation du scandale du *Lucé Info* par *L'Aiguillon* en mai 2003, elle a beaucoup tergiversé. Grrrrr… On ne va quand même pas lui tenir la main indéfiniment !

Appétit d'oiseau. Gérard Mainguy, conseiller municipal lucéen FN, s'est ainsi exprimé lors d'un repas festif organisé fin octobre par le CCAS : «Monsieur le maire, vous êtes victime d'une cabale. Je suis avec vous, je vous soutiendrai jusqu'au bout !». Le pacs Morland/Front National, à l'insu du plein gré des Lucéens, est donc scellé. Pour le dessert, une bombe glacée ou un colonel, et que ça saute !

Un seul. Séance du Conseil Général le 18 octobre à Chartres. Le conseiller Morland est présent. Et quand il prend la parole en séance, parmi tous ses collègues de gauche et de droite, un seul, Nicolas André (conseiller du canton de Mainvilliers) décide de quitter la salle pour ne pas cautionner le triste personnage…

Goliath contre David. Lemoine et Morland ont eu un long entretien, lundi 18 octobre, pendant une interruption de séance au Conseil Général, sans doute pour accorder leurs stratégies judiciaires contre *L'Aiguillon*...

Morland/Juppé, même combat ? Jacques Morland sera jugé en appel en 2005 par la cour de Versailles, la même que celle d'Alain Juppé, lui aussi poursuivi pour prise illégale d'intérêts. Dans le dossier Juppé, mercredi 27 octobre, l'avocat général a requis deux ans d'inéligibilité, (soit nettement moins que la peine de dix ans infligée en première instance), au motif que l'ancien premier ministre ne se serait pas enrichi. Par contre, Morland, lui…

Suicidaire ? Morland a tenu deux propos indignes, qui risquent de lui coûter très cher. Le premier dans *L'Echo* du 12 octobre : «Ici à Chartres, j'ai été victime d'une sanction politique prononcée par une juridiction orientée». Le second dans l'éditorial du dernier *Lucé Info* : «Le procès en appel se fera dans un contexte plus neutre et la cour d'appel de Versailles aura l'occasion de porter un autre regard sur cette affaire débouchant sur une qualification des faits différente». Le petit doigt de *L'Aiguillon* lui dit que les magistrats du tribunal de Chartres ne sont pas prêts de digérer l'insulte…

Redressement. Courant octobre, l'administration fiscale a signifié à Morland le montant d'un redressement fiscal à 5 zéros qui sanctionne notamment ses évasions de fric vers le Luxembourg. A part ça, tout va très bien, Madame la Marquise…

(Suite de la Une)

Traité constitutionnel européen

Oui à l'Europe sociale ! Non à l'Europe libérale !

Constitution ou traité ?

Le premier problème du lecteur tient à la nature du texte : est-ce un traité ou une constitution ? Un traité est un accord entre des Etats souverains (ce que la construction européenne a connu jusqu'à présent, de Rome à Nice). Donc un traité se défait si l'un des partenaires renonce souverainement à ses engagements. Une constitution est l'acte constitutif d'une souveraineté qui se donne des institutions politiques. Elle suppose donc une assemblée constituante qui, d'un même mouvement, crée la souveraineté et traduit l'engagement d'une volonté générale naissante. Quelle est donc la nature du texte qu'on nous propose ? C'est plus qu'un traité car il prétend constituer une véritable citoyenneté européenne. Et c'est moins qu'une constitution puisque, d'une part, les Etats souverains subsisteront dans l'Union Européenne (UE) et que, d'autre part, la Convention européenne (ndlr : le groupe d'experts qui a fabriqué le texte) était composée de gens désignés et ne pouvait en rien ressembler à une assemblée constituante. On appelle donc ce «machin» indéterminé un «traité constitutionnel». Or, un traité, on sait en quoi cela consiste ; une constitution, on sait aussi de quoi il s'agit. Mais un «traité constitutionnel», personne ne sait exactement ce que c'est !

Presque rien de nouveau

Le traité constitutionnel ne contient pas grand chose de nouveau puisqu'il compile l'ensemble des traités préexistants. Les défenseurs du texte utilisent cet argument pour feindre l'incompréhension devant les critiques qui lui sont adressées : pourquoi refuser cette constitution qui ne fait que reprendre les acquis antérieurs de la construction européenne ? Il faut leur retourner l'argument : pourquoi prétendre faire une constitution avec ce qui existe déjà si cela ne change presque rien ? C'est probablement qu'il y a quelque chose de plus. Et, effectivement, ce que les amoureux du marché et de la libre concurrence vont gagner avec la «constitutionnalisation» des traités existants, c'est le fait de graver le libéralisme dans le marbre d'une constitution : il ne sera plus possible de proposer des politiques alternatives puisque la politique économique sera constitutionnellement emmurée dans les principes du libéralisme. L'enjeu est donc bien de savoir si une autre Europe est souhaitable et si elle restera encore possible après l'adoption de ce traité constitutionnel.

«Une économie sociale de marché hautement compétitive»

Les défenseurs de cette constitution (Medef, journalistes dominants, «intellectuels» pour médias, syndicalistes «recentrés», sociaux-libéraux voyageant de compromis en compromission, petit personnel politique sans projet politique, hauts fonctionnaires formatés à la «gouvernance d'entreprise», experts appointés de la théologie de la libre concurrence, etc.) affirment avec mépris que cette inquiétude est une vue de l'esprit car cette constitution (par commodité nous l'appellerons désormais ainsi) de l'Union proclame une «économie sociale de marché» (art. I-3). C'est cependant oublier au moins trois choses :

1. Pour être complète, la citation mérite qu'on n'en censure pas les deux mots qui suivent : «une économie sociale de marché hautement compétitive». Donc le social est d'emblée soumis aux contraintes de la compétitivité. L'UE offre à ses citoyennes et à ses citoyens «un marché unique où la concurrence est libre et non faussée». On commence donc à avoir quelque doute sur ce que cette constitution considère comme relevant du «social»...

2. Dans le reste de la constitution, on trouve des dizaines d'articles qui permettent de lever le doute ; en effet, le social vient bien après le marché puisque, en fait, tout est fort simple : il faut laisser jouer en toute liberté les règles du marché car, au bout du compte, c'est ainsi que se fabriquera la croissance qui produira tout naturellement le «social» ! On a donc droit, une fois de plus, à la récitation naïve du sommaire dogme libéral (comme à l'OMC, comme à l'OCDE, comme au FMI, etc.).

3. Le soupçon portant sur la sincérité de l'ambition «sociale» de cette constitution sera très vite renforcé chez le lecteur quand il s'intéressera à l'architecture générale du texte, qui comprend quatre parties. La **première** traite des valeurs, des objectifs, des compétences et des institutions de l'Union. La **seconde** traite des droits fondamentaux. La **quatrième** collectionne un certain nombre de protocoles et de déclarations. Ce qui surprend plus, c'est la présence dans une constitution de la **troisième** partie car elle définit avec une précision maniaque les «politiques» (sic) de l'Union. En clair, elle énumère une longue litanie de règles pour garantir que les Etats membres de l'Union ne pourront pas porter atteinte à la sacro-sainte

libre concurrence à l'intérieur du marché unique. Cette troisième partie est totalement incongrue dans un texte constitutionnel : une constitution définit des valeurs et des institutions pour que la souveraineté populaire puisse s'exercer, c'est-à-dire faire démocratiquement des choix de politique monétaire, budgétaire ou sociale. Or, la constitution européenne cadenasse tout de manière à ce que la souveraineté ne puisse plus jamais choisir au-delà des limites libérales d'un marché où la concurrence ne sera pas «faussée». Curieuse constitution que celle qui prétend dépouiller le peuple souverain du choix (souverain) de son organisation économique et sociale ! Il est frappant de constater que cette troisième partie est de loin la plus abondante et la plus développée dans cette constitution. Elle en est manifestement le cœur. Il faut donc aller regarder de plus près cette partie III pour voir si nos soupçons sont justifiés.

L'obsession de la libre concurrence

La partie III détermine la politique économique sous tous ses aspects (monétaire, budgétaire, social) et dans tous les domaines (agriculture, industries, services, etc.). Elle répète - avec une persévérance qui finit par soulever l'admiration - le principe unique et mystique qui la guide toujours et partout : une «économie de marché où la concurrence est libre». Cette formule revient en permanence et ponctue chaque article, chaque alinéa, chaque phrase d'importance. Elle sert fréquemment à restreindre, à corriger ou à annuler une noble et généreuse affirmation qui vient tout juste d'être posée : c'est parfois du plus bel effet dialectique ! Il est assez facile de démontrer le choix systématiquement libéral de cette troisième partie. Quelques exemples significatifs.

La Banque Centrale Européenne (BCE) sera «indépendante» : elle déterminera donc la politique monétaire hors de tout contrôle démocratique. Constitutionnellement, elle sera guidée par un seul principe : «L'objectif principal du Système européen de banques centrales est de maintenir la stabilité des prix» (art. III-185). On ne sait d'ailleurs pas pourquoi cet objectif est «principal» puisque le texte n'en propose aucun autre ! Il n'est donc fait aucune mention de l'emploi dans la politique monétaire de cette économie prétendument «sociale» de marché. Pourtant, même la banque centrale des USA (FED) est soumise à des objectifs qui dépassent la seule lutte contre l'inflation.

De plus, la BCE ne sera pas autorisée à prêter aux Etats (art. III-181). Cela signifie que les Etats devront financer leur dette sur les seuls marchés financiers. Certains spéculateurs peuvent ainsi espérer des bénéfices conséquents en s'alimentant à la source de l'argent public. Quant aux Etats, ils seront sous la dépendance de leurs prêteurs privés.

La politique budgétaire est fermement cadenassée : «Les Etats membres évitent les déficits excessifs. La Commission surveille l'évolution de la situation budgétaire et du montant de la dette publique dans les Etats membres pour déceler les erreurs manifestes» (art. III-184). C'est donc désormais constitutionnellement que la Commission gérera la politique budgétaire des Etats membres, puisqu'elle a pour mission de surveiller, de repérer les excès et de corriger les erreurs. Que restera-t-il à nos élus ? Quelle marge de choix restera-t-il à leurs électeurs ? Quand on connaît le parti pris ouvertement ultra-libéral de la future Commission Barroso, on peut nourrir quelques légitimes inquiétudes.

Là encore, il n'y a rien de bien nouveau : on reconnaît le pacte de stabilité (héritage des «critères de convergence» du traité de Maastricht). Mais il prend désormais force constitutionnelle. Et le déficit budgétaire prend un nom inattendu : c'est désormais une «erreur» (la vérité étant, bien entendu, dans l'équilibre, voire dans l'excédent) !

L'obsession de la libre concurrence va jusqu'à prévoir constitutionnellement la nécessité de lutter contre les «positions dominantes» sur le marché intérieur (voir section 5 du chapitre I du Titre III de cette partie III : *Règles de la concurrence*). Ce dogmatisme de marché met l'Europe en difficulté face aux entreprises transnationales géantes des USA. En effet, depuis plusieurs années, le marché globalisé connaît des fusions-acquisitions géantes. Or, constitutionnellement, l'Europe s'interdit de compter de tels géants planétaires car, sur son marché intérieur, nul ne devra avoir une «position dominante». Quand on entend l'argument simpliste selon lequel nous avons besoin de cette constitution pour contrebalancer la puissance des USA, on sourit…

L'Etat s'interdira d'intervenir dans l'économie

Pour préserver la libre concurrence, la constitution prévoit un encadrement drastique des aides publiques : «…sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les échanges entre Etats membres, les aides accordées par les Etats membres ou au moyen de ressources d'Etat sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions» (art. III-167). Suit une liste des aides autorisées qui permet de comprendre que presque toutes sont interdites et que, dans ces conditions, l'Etat s'interdit d'intervenir dans l'économie.

Certains seront rassurés par la mention de la culture parmi les aides autorisées. Une lecture attentive conduit cependant à se faire quelque souci pour la fameuse «exception culturelle». En effet, sont compatibles avec le marché intérieur «les aides destinées à promouvoir la culture et la conservation du patrimoine, quand elles n'altèrent pas les conditions des échanges et de la concurrence…» (art. III-167-3d).

Le débat sur l'économie de marché peut se formuler à partir de cette question : le marché est-il le meilleur moyen d'assurer une allocation efficace des ressources ou faut-il des interventions - régulatrices ou planificatrices - de l'Etat ? Réjouissons-nous : notre constitution va clore définitivement cette (vaine) discussion : «Les Etats membres et l'Union agissent dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre, favorisant une allocation efficace des ressources» (art. III-178). Cette profession de foi libérale n'a évidemment rien à faire dans une constitution. Le problème, c'est qu'elle est là et qu'elle inspire tout. On reste alors confondu par la mauvaise foi des «socialistes» qui prétendent avoir lu cette constitution sans rien y trouver de libéral !

Les défenseurs de cette Constitution nous disent qu'elle est riche de promesses car elle ouvre la possibilité de coordonner les politiques économiques des Etats membres. Effectivement, à la lecture du début du chapitre II du Titre III, nous sommes remplis d'espoir : «l'action des Etats membres et de l'Union comporte, dans les conditions prévues par la Constitution, l'instauration d'une politique économique fondée sur l'étroite coordination des politiques économiques des Etats membres, sur le marché intérieur et sur la définition d'objectifs communs…» (art. III-177). Mais, comme d'habitude, la suite corrige vite notre excès d'optimisme : «…et conduite conformément au respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre». En clair, cette coordination aura pour fonction d'éviter que les Etats interviennent et faussent la concurrence sur le marché intérieur !

Une illusion sociale

Peut-on espérer une harmonisation sociale ? En paroles oui ; mais dans les faits non car elle est strictement délimitée par le respect de trois principes :

1. Il faudra respecter «la diversité des pratiques nationales, en particulier dans le domaine des relations conventionnelles» (art. III-209). Ça s'annonce plutôt mal, mais ça va s'aggraver par la suite.

2. Ce sont le marché et la libre concurrence qui tout naturellement assureront à eux seuls le miracle de l'harmonisation sociale européenne (où l'on retrouve toujours la foi libérale) : «une telle évolution résultera […] du fonctionnement du marché intérieur, qui favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux…» On commence à douter sérieusement du sérieux de cette harmonisation sociale !

3. Il est constitutionnellement interdit de prendre toute mesure qui serait susceptible

Face au «OUI»défensif ; le «NON» passe à l'attaque

d'entraver la création d'entreprise : «Cette loi-cadre européenne évite d'imposer des contraintes administratives, financières et juridiques telles qu'elles contrarieraient la création et le développement de petites et moyennes entreprises» (art. III-210). On sait malheureusement ce que signifie concrètement ce genre de précautions et on ne nourrit plus alors aucune illusion «sociale»…

On lit aussi dans cet article qu'une des missions «sociales» que s'assigne constitutionnellement l'Union est d'aider les Etats membres dans «la modernisation des systèmes de protection sociale». On sait malheureusement en quoi consiste cette «modernisation»…

La politique agricole reste cependant - avec la politique d'aides aux régions moins développées - soustraite à l'application aveugle du dogme libéral. Son tout premier objectif sera «d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique» (art.III-277). Augmenter encore la productivité ? On croit être dans un mauvais rêve ! Quant à l'allusion au progrès technique, il apparaît sans doute là pour donner une base constitutionnelle au futur développement de cultures OGM…

L'article III-279 est censé fixer une politique industrielle. Mais son paragraphe final détermine trois limites à ne pas dépasser :

1. Cette politique ne peut «entraîner des distorsions de la concurrence» (toujours la même petite rengaine !).
2. Elle ne devra pas comporter de dispositions fiscales.
3. Elle ne devra pas comporter de dispositions touchant aux droits et intérêts des travailleurs.

Mais que peut-il bien rester pour mener une politique industrielle à l'intérieur de ce carcan ? En tous cas, on aura tous bien compris qu'il sera constitutionnellement impossible de combattre réellement les délocalisations.

Même quand il est question de «l'action extérieure» de l'Union, la constitution chante les vertus de la mondialisation libérale et de l'OMC : «encourager l'intégration de tous les pays dans l'économie mondiale, y compris par la suppression progressive des obstacles au commerce international» (art. III-292-2e)…

Aucune garantie pour les services publics

Le principal argument des défenseurs «de gauche» de cette constitution consiste à rabâcher qu'elle apporte enfin une garantie pour les services publics. Cela est FAUX (et ce grossier mensonge ne surprendra guère dans la bouche de celles et de ceux qui ont privatisé des services publics et déréglementé des secteurs entiers quand ils occupaient des fonctions ministérielles) :

- La notion de Service Public n'existe pas dans la constitution. On y parle de «services d'intérêt économique général». Et quand on lit le texte de près, on comprend assez vite qu'il ne s'agit pas de la même chose. En effet, ces services d'intérêt économique général peuvent être confiés à n'importe quelle entreprise, publique ou privée.

- Chaque Etat s'engage constitutionnellement à garantir la libre concurrence sur les marchés de ces services : «Les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général présentant le caractère d'un monopole fiscal sont soumises aux dispositions de la Constitution, notamment aux règles de la concurrence» (art. III-166-2). Sauf à être complètement idiot, on comprend que cette conception condamne le service public «à la française» (c'est-à-dire un monopole qui garantit à tous et à chacun un accès égal à un service). Tout devra être mis en concurrence !

On peut même percevoir une menace pesant sur le service public d'éducation : il est question d'«encourager le développement de l'éducation à distance» (art. III-282-2f). Or, cela répond exactement à la demande de ceux qui souhaitent investir le marché de l'éducation.

En devenant constitutionnel grâce à cette partie III, le libéralisme sera désormais gravé dans le marbre et deviendra le seul horizon de l'Europe que nous habitons. L'adoption de cette constitution aurait donc un double effet :

1. Les élus seront dépossédés du pouvoir - démocratique dans une démocratie représentative - de choisir la politique économique et sociale. Comme l'explique Bernard Cassen, président d'honneur d'ATTAC, nos politiques se seront alors fait inscrire d'eux-mêmes sur la liste des interdits de politique, tout comme la plus grande partie des joueurs interdits de casino se sont eux-mêmes fait inscrire sur la liste des interdits d'entrée dans les casinos !

2. Les citoyens de cette Europe seront dépossédés du pouvoir démocratique de choisir l'organisation économique et sociale de l'Europe. Constitutionnellement, la seule fonction économique des Etats européens sera de protéger le marché de toute distorsion (donc de réduire - voire, à terme, d'éliminer - toute intervention publique). Seuls les marchés voteront ; et ils le feront tous les jours en investissant ici ou ailleurs !

Que l'on soit un keynésien timide ou un collectiviste acharné, ce dépouillement du pouvoir démocratique est inacceptable. Même un libéral, s'il place les valeurs démocratiques au-dessus du marché, ne peut se satisfaire d'une telle «constitution». La partie III doit être retirée !

Des miroirs aux alouettes

Certains supporteurs de la constitution prétendent balayer toutes ces objections en mettant en avant des progrès institutionnels favorisant la démocratie dans la construction européenne. Leur premier argument tient à l'institutionnalisation d'une procédure de référendum à l'initiative des citoyens. Pourtant, la lecture attentive des dispositions l'encadrant conduit à douter de la faisabilité d'un tel référendum (art. I-47-4) :

- Il faudra réunir au moins un million de signatures. Ces signatures devront provenir d'un nombre «significatif» (sic) d'Etats.
- La proposition des citoyens devra demander «l'application de la Constitution» (sic !).
- La Commission pourra choisir de ne pas donner suite.
- La Commission pourra reformuler la question soumise au vote des Européens.

Il est donc évident que la Commission conserve un pouvoir absolu sur la demande des citoyens. Ce référendum est un gadget sans consistance.

Le pouvoir de co-décision du Parlement est étendu, c'est vrai. Notamment en matière budgétaire. Mais, si vous avez la patience de suivre le parcours kafkaïen de l'élaboration du budget de l'Union, vous comprendrez vite que ce pouvoir budgétaire est largement illusoire. En effet, le Parlement n'est pas du tout impliqué dans la longue procédure de préparation du budget. Il n'interviendra, par son vote, qu'une fois le travail achevé.

Cette constitution est de part en part ultra-libérale. Elle traduit à la perfection le résumé brutal qu'Alain Touraine avait donné de la construction européenne : «En France, le mot libéralisme était imprononçable, alors on en a trouvé un autre, Europe» («Le marché, l'Etat et l'acteur social», *Cultures en mouvement* n°17, mai 1999). La présence de quelques gadgets institutionnels ou de la charte des droits (partie II) ne peut pas faire oublier qu'avec son adoption, nous nous interdirons toute possibilité de politique alternative à celle du marché et du libre-échange. Elle prévoit même explicitement la durée de notre condamnation : perpétuité, puisque «le traité établissant la Constitution est conclu pour une durée illimitée» (art. IV-446) ! Quant aux amendements, ils sont rendus pratiquement impossibles par la complexité et la lourdeur des procédures prévues par les articles IV-443 à IV-445.

Il s'agit donc bien d'un aller simple pour une variété originale de «totalitarisme» libéral. Nous continuerons ensuite à débattre et à voter. Pour rien. Si nous voulons une autre Europe dans un autre monde, nous n'avons pas d'autre choix que le «non de combat» !

Philippe Monti,
membre du Conseil Scientifique d'ATTAC

3ème Fête de l'Egalité

NON à l'Europe forteresse !

Samedi 2 octobre, le Collectif 28 pour la Régularisation des Sans-Papiers a organisé la 3ème fête de l'Égalité en la salle des fêtes de Mainvilliers. Au cours de la conférence de presse qui a précédé, des membres du Collectif ont rappelé les deux temps du combat. Il y a bien sûr la lutte au quotidien pour faire avancer tel dossier, aider telle famille à survivre bien plus qu'à vivre. Il y a aussi la bataille d'idées, celle qu'il ne faut surtout pas abandonner malgré l'énergie dépensée pour l'aide aux personnes.

Les militants ont expliqué que les dirigeants européens sont en train de réfléchir à l'installation de camps pour les immigrants aux abords extérieurs de notre continent forteresse. Nous vivons dans une France et une Europe où les droits les plus élémentaires sont bafoués. Exemple très concret, en Eure-et-Loir, actuellement cinq femmes seules sont à la rue avec leurs enfants et une sixième est en passe de s'y retrouver. Malgré tous les appels au secours vers l'État ou le Département (compétent en protection de la mère et de l'enfant), aucune réponse n'est apportée. Il n'y a pas d'argent pour les plus faibles, cependant on en trouve pour construire des centres de rétention…

Si toutes ces personnes deviennent des Sans-Papiers, c'est que notre politique en matière d'immigration le veut bien. Les demandes à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) ne sont jamais assez vraisemblables, les preuves toujours insuffisantes. Tout simplement pour ne pas dépasser les 15 % de régularisés, d'après une préconisation gouvernementale. Les déboutés du droit d'asile deviennent alors sans droits, sans existence, en proie aux exploitations de toute sortes.

C'est dans ce cadre que le Collectif a sollicité des élus euréliens pour qu'ils remettent une carte de parrainage illustrée de l'effigie de Marianne à des Sans-Papiers volontaires, désireux de recevoir enfin une reconnaissance. Nicolas André, Gérard Breteaux, Jean-Jacques Chatel, Mauricette Girard, Lise Pouthier, Gérard Prier, Gisèle Quérité, Jean-Pierre Reschœur et Chantal Vinet ont accompli l'acte symbolique au cours d'une cérémonie ponctuée par la lecture d'articles de la déclaration des droits de l'Homme affirmant la liberté de circuler.

Le Collectif ne demande pas la charité, juste le respect des droits de l'homme et du citoyen. «Nous sommes en rage de voir que la France, notre pays si riche et si développé, est capable de traiter de manière aussi vile des hommes, des femmes et des enfants». Les préfets passent, les militants du Collectif, eux, restent avec l'acharnement que mérite une telle cause.

Dominique Chéron

Jean Moulin où es-tu ?

Dans la préfecture de Chartres, où plane pour l'éternité l'ombre de Jean Moulin, l'on trouve désormais des fonctionnaires inspirés par les consignes gouvernementales de quotas d'expulsions, qui appellent la police lorsque se présentent sur place des Sans-Papiers désireux de sortir de leur impasse administrative…

Par ailleurs, le Collectif 28 pour le Régularisation des Sans-Papiers a obtenu du Chef de Cabinet du Président du Conseil Général la promesse de ne pas laisser sans nourriture les bébés des mères Sans-Papiers, et de leur fournir du lait. Eh bien, des personnels de la Protection Maternelle Infantile (PMI) ont récemment lancé à la figure de ces mères en détresse qu'elles abusaient et que la PMI n'était pas un magasin où l'on pouvait venir régulièrement s'approvisionner…

Pour relativiser «l'abus», le budget 2003 du Conseil Général s'équilibrait à 298.744.785 € ; les indemnités au Président et aux Conseillers Généraux s'élevaient à 828.759 €, tandis qu'une boîte de lait coûte …13 € !

D.C.

Mémoire courte. 31 ans après son élection au Conseil Général, Georges Lemoine se réveille en proposant à ses pairs que l'on édifie un musée de l'histoire du département sur les ruines du château de la Ferté-Vidame. L'affaire lamentable du «trou» du centre médiéval sur le parvis de la cathédrale de Chartres ne lui a pas servi de leçon…

Site. L'opposant socialiste Laurent Rabaté, qui fut à l'origine de la création du site Internet de la ville de Chartres en janvier 2000, est encore aujourd'hui reconnu comme son responsable par l'association française des noms industriels et commerciaux (AFNIC). Et dire que JPG se prétend informaticien à la page…

A la rue. Les artistes euréliens sont en colère contre la municipalité chartraine : ils n'ont pas pu présenter leur traditionnelle exposition d'œuvres d'art qui devait avoir lieu le mois dernier place Billard. L'organisateur Pierre Guillon a été contraint de l'annuler au tout dernier moment à cause - officiellement - d'un dysfonctionnement dans le service municipal chargé d'interdire le stationnement sous le marché couvert. Guillon, Guillon... c'est pas le type en froid avec JPG au sujet de la démolition des 200 maisons de Rechèvres ?

Très belle. Début 2004, un contribuable chartrain avait demandé au procureur de la république de Chartres d'enquêter sur l'embauche de Mélanie Gorges au sein de la société d'économie mixte Chartrexpo par son président de père, une embauche susceptible de constituer un délit de prise illégale d'intérêts. Le proc' vient d'informer ledit contribuable qu'il ne donnait pas suite à la plainte au motif d'une «infraction insuffisamment caractérisée». Il aurait pu aussi arguer du fait que Mélanie est très belle…

Argument massue. Trois ans et demi que ça dure. A chaque fois qu'Elisabeth Fromont, l'adjointe chartraine à la Casse Sociale, est à court d'argument - c'est souvent -, elle balance la même rengaine pitoyable : «Nous réalisons le programme pour lequel les Chartrains nous ont élus». Si les Chartrains avaient su…

Pas de réponse. William de Sterk est en colère. Depuis le début de l'été, ce Chartrain habitant le quartier des Comtesses a envoyé plusieurs courriers au maire pour lui demander de régler le problème du stationnement automobile dans le secteur des rues des Comtesses et de Loigny-la-Bataille (stationnements sauvages, verbalisations à l'aveuglette). Ainsi s'exprime-t-il dans sa dernière lettre : «Laissez-moi vous exprimer mon très vif mécontentement ; courrier du 1er juillet : aucune réponse ; courrier du 23 septembre : aucune réponse ; entrevue lors des *Artisanales* sur le stand «Cœur de Ville» avec Monsieur Michel : aucune réaction ; visite de quartier cité St-Lubin entre 16h30 et 18h30 annoncée dans *L'Echo* du 15 octobre : personne. D'après votre secrétariat, contacté à 17h05, il fallait lire réunion à St-Chéron. Aucune affichette, aucun représentant municipal, aucune excuse. J'attends donc avec impatience les prochaines élections municipales. Ma fenêtre insertion de politesses est bloquée».

US go home ! Retour sur les cérémonies du soixantième anniversaire de la libération de Chartres (16 août 1944) le …premier week-end de septembre. Le minimum - du respect et de la politesse - aurait été d'associer les libérateurs américains à l'événement…

Opération pièces rouges. C'est pas Bernadette qui vous le demande mais c'est tout comme : refilez vos pièces de cinq centimes d'euro aux horodateurs de JPG. Au moins, elles serviront à une bonne action…

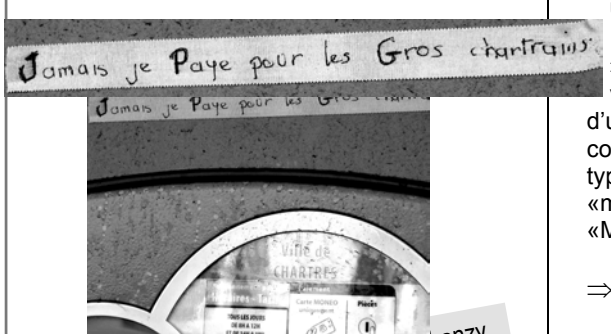

Vu sur un horodateur rue Chanzy

MATA SA VOTRE VILLE...

Lorsqu'on survole le numéro d'octobre de Votre Ville, le magazine chartrain de l'actualité heureuse, une question nous taraude : «Comment va-t-on financer tous les projets mégapolistiques d'Haussmann le Petit ?». On nous assène chaque jour et sur tous les tons que l'on va chambouler, pardon réhabiliter, restructurer, la ville du nord au sud et de l'est à l'ouest et on veut nous faire croire que ce titanesque remue-ménage va être facilement supporté par le budget d'une ville de 42.000 habitants. Mon œil ! Et comme si cela ne suffisait pas, on ajoute avec flegme que, dans le même temps, on va baisser les impôts. Incroyable, nous sommes au royaume de Merlin l'enchanteur.

♦**Pages 4 à 7. La mairie expose aux Artisanales.** Un stand de 30 mètres carrés l'an passé, un de 300 mètres carrés cette année pour convaincre les Chartrains qu'une ère de prospérité et de bonheur s'ouvre à eux après le long tunnel d'obscurantisme et d'immobilisme de la gauche, c'est déjà très discutable mais, qu'en plus, on réduise un service public en agence immobilière, là, c'est insupportable. Et quand on sait que cet espace promotionnel a coûté plus cher que la réfection du toit de l'école maternelle Ambroise Paré, là, c'est carrément injustifiable.

♦**Page 9. Les aventures chartraines de Rose et de Laflèche.** Tédé, au style heureusement inimitable, renoue avec ses bonnes habitudes c'est à dire les fautes d'orthographe. « Je ne comprend pas » est-il écrit dans la dernière bulle. Personnellement, je ne comprends toujours pas l'intérêt de cette BD. J'espère qu'on échappera au best of.

♦**Page 10. Du neuf dans les écoles.** Enfin un article avec des prix. C'est curieux, quand il s'agit de travaux touchant physiquement la population (enfants, personnes âgées…), on signale combien ces opérations coûtent aux contribuables (vous voyez tout ce qu'on dépense pour vous !). Par contre, lorsqu'il s'agit de coûts liés à la propagande, aux opérations de promotion, aux réceptions officielles, aux audits en tous genres, on pense visiblement que les chiffres n'offrent pas le même intérêt pour le Chartrain de peu. L'information à géométrie variable…

♦**Page 11. La ville contribue au respect de l'environnement.** Le responsable du service Espaces Verts de la Ville affirme dans son interview : «Le service n'utilise plus aujourd'hui aucun produit classé dangereux». Dont acte. On se sent rassuré. Malheureusement, cette bonne nouvelle est contredite quelques lignes plus loin : «Pour les phytosanitaires, nous employons une vingtaine de produits … un seul est classé dangereux». Alors, on utilise des produits dangereux ou on n'en utilise pas ?

♦**Page 12. Police municipale.** La Ville a embauché Théo, un chien berger allemand dynamique et motivé.

♦**Page 20. Permis de construire.** «M. Gorges Jean-Pierre … transformation d'un local commercial en habitation». Sans doute pour reloger une famille de Beaulieu dans le cadre de

la mixité sociale.

♦**Page 25. Inauguration de l'Ecole de Musique et de Danse.** Lors de sa visite chartraine, le ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres, a déclaré dans un jargon qui n'appartient qu'aux hommes politiques : «A Chartres, l'activité culturelle n'est pas une sorte de supplément d'âme mais le moteur de notre dépassement». Sans doute, mais un moteur de mobylette.

♦**Page 28. Congrès des maires 2004.** JPG : «Je suis devenu président de l'agglomération de Chartres. Je ne l'avais pas voulu». Fidèle serviteur de la Mère-Patrie, JPG, maire de Chartres, n'est devenu président de l'agglo que poussé par ses pairs, confraternité oblige. Mais j'arrête là mes vilains calembours. Que lis-je dans cet article ? JPG toujours : «…malgré un Etat prolixe en conseils et règlements, mais de moins en moins prodigue en investissements publics…». Mais, notre bon maire restructurateur, l'Etat mène une politique libérale, c'est à dire qu'il se désengage des terrains sociaux et économiques. Curieux tout de même ces libéraux qui dénoncent en permanence l'omniprésence de l'Etat et qui, à la moindre difficulté, demandent de l'aide à…l'Etat.

♦**Pages 30 et 31. Chartres libérée.** Pas encore mais nous y travaillons.

♦**Page 33. Un parking pour l'allée de Sonis.** Sous la photo d'une foule en délire, un titre qui joue avec les mots. Le parking de la place de Sonis n'est en rien nouveau, il a simplement été rénové. A ce train là, on va bientôt parler de Chartres ville nouvelle. A noter aussi sur cette page, une phrase très révélatrice de la démarche gorgienne en matière d'aménagement de la ville : «On veut que ce quartier (La Madeleine) soit complètement rattaché au cœur de Chartres», ce que l'on peut traduire par : permettre aux habitants des quartiers d'accéder facilement au centre ville afin de payer leur dîme à Q-Park. Comment interpréter cette phrase autrement quand il ne reste plus dans les quartiers que des Maisons Pour Tous chloroformées et que dans le même temps, on dynamise le centre en y édifiant coûteusement des établissements fédérateurs comme la médiathèque et le multiplexe cinéma.

C'est tout pour le mois d'octobre à part le fait que, depuis des lustres, mon salaire n'a pas augmenté. Vous avez compris que je ne suis pas vice-président de Chartres Métropole…

Alain Patelin

Cœur de ville le journal (n°2), ou prendre ses désirs pour des réalités

A lire l'éditorial de JPG, on a l'impression que le seul souci des Chartrains est le stationnement. Le chômage, la misère, la culture … coulés dans le béton. Mais JPG a le béton optimiste. Dans ce domaine, c'est même Candide «Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles». Extraits : «Les choses se passent bien»… «La mise en place du nouveau plan de stationnement est une réussite»… «davantage de tranquillité pour les riverains»… «Une meilleur qualité de vie est ainsi offerte aux Chartrains»… Et le comble est qu'il nous déclare satisfaits, nous les Chartrains. Il associe la population, dont une bonne partie n'a jamais souhaité ces travaux mégalomaniaques à, je cite, «la réussite de Cœur de ville». Nous sommes en plein rêve (ou en plein cauchemar). Pour quitter le domaine du fantasme, je préconise l'organisation d'un référendum local afin de savoir si Cœur de ville se fait réellement avec les habitants. Chiche ! Quant à l'affirmation rabâchée page 6 : «Le parking ne coûtera rien aux contribuables chartrains», j 'ajouterai que, de la même façon, le multiplexe cinéma ne coûtera rien aux Chartrains puisqu'il sera payé par les tickets d'entrée pas plus que la médiathèque qui, elle, sera payée par les abonnements…

Athout Haleur

Les coups de sang de Yann Amarre

⇒ **Une crotte peut en cacher une autre.** Le maire de Chartres a beaucoup parlé des crottes sur les trottoirs. Mais beaucoup plus gênantes que les crottes il y a des voitures et des motos qui s'arrêtent toujours pour deux minutes, avec deux ou quatre roues sur le trottoir, juste devant le magasin. Sauf à y jeter en vrac les véhicules fautifs, le trou du Q-Park ne sera pas la solution.

⇒ **Noël chartrain.** Avec la place des halles et la place Pasteur, le Maire a marqué son intention de rebaptiser certains lieux de Sa ville. Dans le centre, on pourrait remplacer Noël par Jean-Pierre. Après la place des Epars pillée, il est un peu tard pour envisager une rue Jean-Pierre Parfait. En revanche, tout espoir n'est pas perdu pour une rue Jean-Pierre (coup de) Ballay.

⇒ **JPEG.** Tous les informaticiens le savent : «les images JPEG sont le résultat d'un procédé destructif et non réversible de compression d'image». Les fichiers de ce type se transcrivent sous la forme «mon_imageJPG». Que va devenir «Marceau.JPG» ?

⇒ **Pigeon vote.** En juin, dans ma rue qui est située en secteur bleu à 600 mètres de la place des Epars pillée, il y avait 24 voitures stationnées. Sur ce même tronçon de voie, la mairie a fait tracer 12 emplacements payants, la plupart de 6 mètres de long. Chez les «bourges», on roule long et large … et on participe à l'organisation de la pénurie. En septembre, après l'ouverture de la chasse aux contrevenants, il reste 8 voitures stationnées : 4 vignettes de résidents, 2 payants, 2 sans justificatif, 4 places vides. Où sont donc passés les pigeons éventuels ? C'est super pour les résidents ! Sauf que les 4 places libres ne sont pas toujours aux bons endroits ! Dans «Cœur de Ville» n°1, le maire a écrit : «Et dès septembre, les résidents … pourront se garer gratuitement devant leur domicile». Cela est beaucoup moins réjouissant pour les parents, les enfants et les visiteurs des résidents. Ainsi, pour passer un samedi à la maison, mes visiteurs devront débourser 12,60 € et déplacer 6 fois leur voiture. Le «Trou du Q-Park», même un tarif attractif ne compensera jamais les transbordements des enfants et des bagages, ainsi que les trajets supplémentaires en voiture et à pied. La solution sera donc de mettre ma voiture dans la rue et celle des visiteurs dans le garage…

La force des baïonnettes

Vendredi 15 octobre 2004 : un jeune citoyen américain de ma connaissance s'apprête à quitter le métro pour rentrer à son domicile parisien. Quatre agents de la police nationale lui tombent dessus et le fouillent pour vérifier s'il «détient de la drogue». S'apercevant rapidement de leur méprise, ils relâchent le jeune homme en l'enjoignant de voter pour John Kerry (?). Abasourdi, notre Américain révise la bonne opinion qu'il avait jusqu'ici de la France démocratique.

Lundi 18 octobre 2004 : je passe comme chaque matin place Châtelet à Chartres. Un cordon policier barre l'entrée du Conseil Général d'Eure-et-Loir et filtre les entrants. Pourtant, aucun signe de manifestation. Il est beau, notre Etat policé qui demande à ses fonctionnaires de montrer patte blanche avant d'aller servir Ses intérêts et Son image de marque. Et qu'elle est belle, notre bonne ville de Chartres où il n'est plus possible de faire une pause-voiture sans prendre un PV de 35 euros minimum ! Elle est glorieuse, cette ville qui va désormais filmer ses résidents et visiteurs pour soigner la paranoïa de son premier magistrat ! A quand l'installation de baïonnettes et de canons derrière les anciens remparts de la cité carolingienne ?

Marie-Salomé Etienne

Finances municipales

Gorges, variable d'ajustements ?

Depuis 2001, JP Gorges entretient sa réputation de bon gestionnaire municipal et de visionnaire sur le long terme. Mais quand on observe son bilan au microscope, l'impression dominante est plutôt l'amateurisme et le pilotage à vue.

- Au début du mandat, JPG promettait monts et merveilles avec le projet de rénovation du parvis de la cathédrale, **Lumières de Chartres**. En octobre 2001, il prévoyait 3M€ d'investissements sur les exercices 2003 et 2004. Avant de botter en touche. Car, fin 2004, le projet se réduit à l'achat de l'immeuble de la CCI (avec un an de retard, pour 1,5M€). Hormis cela, 365.000€ seulement devraient être débloquées pour 2005, 2006 et 2007. Une peau de chagrin…
- Tout pour **Cœur de Ville** : de 2002 à 2007, au moins **27M€** (177MF) d'investissement sont ou vont être engloutis, en études architecturales, fouilles archéologiques et aménagements de surface. Ouf, heureusement que le parking ne coûtera rien aux Chartrains…
- **Médiathèque**. Lors du CM du 22 mai 2003, JPG avait comparé le coût de son projet avec celui de Lemoine (porte Morard). «Nous sommes à 65MF. Le projet initial était à 90MF». Or, d'après les Débats d'Orientations Budgétaires (DOB) d'octobre 2004, l'investissement global du projet jipigien est d'environ **17M€**, soit quelque **112MF**. Calamiteuse prévision financière !
- **Multiplexe Enfants du Paradis**. A ce jour, les acquisitions et les participations de la Ville à la restructuration du site ont coûté environ 4M€ (26MF). Et ce n'est pas fini…
- **Un gymnase à Rechèvres**. Enfin un projet pour un quartier périphérique ! Les DOB d'octobre 2001 annonçaient sa construction pour 2004. Dans les DOB d'octobre 2003, le projet n'est plus programmé que pour 2006. Patatras, dans les DOB d'octobre 2004, le projet disparaît jusqu'à l'horizon 2007. Misère…
- **L'aménagement urbain de la Base Aérienne 122**. L'arlésienne de JPG, pourtant la plus grande réserve foncière pour la Ville et l'agglo. Rien de consistant n'est programmé pour un avenir proche… Quel gâchis !
- **Une Ferme Pédagogique à Archevilliers.** Une usine à gaz gérée en son temps par l'adjointe Sophie Leclainche. Le projet disparaît lamentablement des tablettes malgré deux annonces prometteuses dans le *Votre Ville* (en janvier 2002 et janvier 2003)…
- **Restructuration de La Madeleine**. Rien d'envergure dans le programme électoral de JPG de début 2001. Rien sur le sujet dans les DOB des années 2001, 2002 et 2003. Et puis soudain, un programme de plus de 6M€ d'investissement ces trois prochaines années… Du bricolage électoral pur jus !

Dans ses promesses électorales de 2001, JPG avait dit qu'il baisserait les dépenses de fonctionnement de 2% par an. En réalité, **les dépenses courantes de fonctionnement ont progressé de 7,6% entre 2001 et 2004.** Côté recettes, JPG a beau se targuer d'être un créateur de richesses, **les recettes courantes ont seulement augmenté de 0,8%** sur la même période…

Le seul bon point pour JPG : la capacité de remboursement de la dette de la Ville est excellente. Dans l'absolu, aujourd'hui, la Ville mettrait moins de deux ans à rembourser sa dette grâce à la restauration de sa capacité d'autofinancement (merci Rabaté et Guillain !). En comparaison, en 1993, quand Lemoine était aux commandes, **33 ans** (!!!) auraient été nécessaires. Ceci dit, d'après les DOB d'octobre 2001, l'objectif gorgien d'endettement était un «**niveau cible de 38M€»** (250MF) en fin de mandat. Changement de ton dans les DOB d'octobre 2004 : l'encours de la dette prévisionnelle devrait être de …**49M€** (321,5MF) en 2007. Une différence impressionnante. A suivre donc…

Gérard Leray

CM de Chartres du 28 octobre 2004 :

interview de l'opposante Françoise Vallet

***L'Aiguillon* : Françoise Vallet, lors du dernier Conseil Municipal, vous avez sonné la charge contre le bilan financier du maire…**

FV. A la suite de la présentation des différentes orientations budgétaires, j'ai voulu démontrer que le bilan n'est pas aussi remarquable que les diverses publications de propagande municipale le clament. Je m'attendais aux contestations habituelles du maire, sur l'authenticité de nos calculs, j'ai donc tenu à m'appuyer sur SES chiffres, et j'ai cité les références des pages de SES documents. J'ai souligné l'inexistence du projet de la BA 122 (ndlr : base aérienne) pour laquelle rien n'est encore annoncé. Les Chartrains ne croient plus aux annonces de coût zéro du parking, en dépit des annonces tonitruantes faites en ce sens. La comparaison des ratios d'investissements Cœur de Ville/quartiers périphériques est d'ailleurs éloquente : 80 % pour l'un, seulement 20% pour l'autre. Pendant que le projet Médiathèque, annoncé à 65 MF, est à ce jour arrivé quasiment au double ! Certains programmes (ferme d'Archevilliers, gymnase à Rechèvres, Lumières de Chartres) disparaissent ou n'ont pas de contenu (lire l'article ci-contre). Sur ces sujets dérangeants, le maire n'a fait aucune réponse. Il a voulu savoir si mes remarques étaient celles de l'opposition ou de moi seule, cherchant à mettre en doute la capacité des opposants à travailler ensemble. Stratégie archi-

« La médiathèque coûtera le double de la prévision »

usée : il a ricané, suivi par ses acolytes, essayé de faire des «mots bons», imité par son adjoint aux finances, posé des questions au lieu de répondre aux interpellations, fait du hors sujet en évoquant des budgets de la communauté d'agglo (station d'épuration)...

Avez-vous été seule à intervenir ?

FV. Non, bien sûr ! Laurent Rabaté est venu compléter mes arguments, soulignant que les ricanements ne servaient en aucune manière de démonstration. Il a qualifié le terme de ce mandat 2001-2007 comme «l'année des remords, l'année des reports», mettant ainsi en évidence que les dettes importantes ne seront tangibles qu'après 2007. Le niveau d'endettement sera alors celui du début de mandat, qui avait tellement été critiqué par le maire dans sa campagne électorale. Le maire a nié ; cependant, les chiffres sont là, et ce sont les siens !

Et les autres délibérations ?

FV. Nous avons étudié celle concernant un montage qui engage la Ville à racheter la clinique vétérinaire de la Place Pasteur pour l'implantation du cinéma. Le vendeur, qui connaissait l'intérêt de la Ville pour ce secteur, a bien mené les négociations. On pourrait dire que la Ville se couche : elle lui rachète son bien à un prix bien supérieur à celui établi par les Domaines, lui concède un terrain en entrée de Ville sur la RN 10, non constructible avant le nouveau PLU, lui installe même un «tourne à gauche» sur l'axe majeur de l'avenue Jean Mermoz. Fait marquant : en dépit des demandes réitérées de Laurent Rabaté et Philippe Méry, le maire a refusé de communiquer le bilan financier, tel qu'il est à ce jour, prétendant parler «culture», et non «argent» : c'est nouveau, la culture le passionne (sic)…

Ensuite, Philippe Méry a souligné le risque de perte «d'autonomie» du CCAS. On peut redouter que la baisse systématique des coûts de fonctionnement n'entraîne une baisse de réactivité dans un système où il n'y aura plus de réponses ni d'initiatives instantanées face à des problèmes humains à résoudre souvent dans l'urgence.

Puis, Jean-Jacques Baudin a contesté le satisfecit du maire sur le nombre de policiers municipaux : 53 postes sont affichés sur le tableau des effectifs, contre 42 annoncés à terme par le maire, pour 35 en place à ce jour. Un policier par habitant, cela reste un objectif majeur de la droite «tout sécuritaire». Il y a eu évidemment d'autres interventions : de Chantal Vinet, par exemple sur l'accès aux enquêtes publiques, sur l'aide aux devoirs et les compétences des différentes collectivités.

Quel bilan faites-vous de ces échanges ?

FV. La propension du maire à dire n'importe quoi nous amène souvent à contester, ce qui peut apparaître comme de la pure polémique ; mais il n'est pas question de lui laisser dire tout et son contraire. Depuis quelque temps, il travaille son self contrôle pour éviter de déraper aussi souvent qu'auparavant. Cependant, sa charge ne l'autorise toujours pas à faire preuve de tant d'arrogance.

Jean Balance a les nerfs

Formidable ! JPG nous émerveille tous les jours. **Mathématicien** : il maîtrise la technique de la soustraction des subventions aux associations. **Entrepreneur** : il transforme Chartres en paysage lunaire. **Stratège** : il réussit à pourrir la circulation automobile chartraine pire que jamais. **Prestidigitateur** : il est capable de loger sa Vel Satis dans un garage virtuel. **Sportif de haut niveau** : avec notre argent, il s'«offre» le Tour de France. **Nettoyeur** : il rejette vers l'extérieur les non Chartrains au point de pourrir la situation du stationnement dans les communes limitrophes. **Bâtisseur** : il fait croire qu'il soutient la reconstruction de la porte Guillaume. **Avionneur** : il se prend pour Léonard de Vinci à vouloir concevoir de nouvelles hélices d'avion moins bruyantes, pour faire oublier l'enterrement de sa promesse de fermer l'aérodrome de Chartres-Champhol… Monsieur JPG, si vous pouviez aussi appuyer la proposition d'avancer les élections municipales, ainsi nous pourrions vous aider à retourner vite à vos chères études…

Beau travail d'amateur. Le site «chartrexpo.fr» a été fabriqué par la fille de JPG, embauchée par ce dernier à la SEM Chartrexpo. Il s'agit d'un excellent travail d'amateur. Le parcours des pages du site m'a rappelé les exercices pratiques du début de ma formation en DUT informatique de gestion. Cependant, je suis en colère depuis que je me suis vu sur une photo pour laquelle je n'ai pas donné l'autorisation. Principe de base : on ne publie pas des photos sans l'accord des personnes et, en plus, on ne les utilise pas à des fins commerciales ! Voila qui pourrait avoir de graves conséquences judiciaires, d'autant que ce site ne respecte pas non plus les règles basiques de référencement (les «pro» du métier comprendront, eux). Evidemment, papa va devoir mettre la main dans la poche des contribuables chartrains à hauteur de plusieurs milliers d'euros pour réparer les bourdes. Mademoiselle, les informaticiens ne cherchent pas à s'amuser avec votre métier, ne jouez pas avec le nôtre.

Petites Annonces

° Ex-maire chef-lieu dép. ch. colistiers(ères) prochaines municipales afin mettre bazar dernière fois (réf. 200634).

° Juriste fin de contrat commune 18.000 hab., ch. reconversion préférence espaces verts (réf. 150673).

° Maire commune 18.000 hab. ch. juriste compétent. Pieds nickelés s'abstenir (réf. 030743).

° Proprio Vel Satis régulateur vitesse bloqué position 0 devant panneau stationnement interdit carrefour Halles Chartres ch. dépanneur discret (réf. 030853).

° Proprio Twingo carrefour Halles Chartres ch. flic sympa pour verbaliser Vel Satis bloquant accès garage fictif. (réf. 451850).

° Maire 18.000 hab. accablé par redressement fiscal organise souscription publique. Transmettre au journal qui s'abstiendra de faire suivre. (réf. 472609).

Victoire des étudiants à l'IUFM de Chartres !

Suite à la rentrée universitaire, sur 140 étudiants prévus en première année de préparation au concours de professeur des écoles, seulement 119 étaient inscrits. Faisant le constat de l'absence de 21 étudiants, la direction de l'IUFM avait décidé de fermer un groupe en première année, décision fondée uniquement sur des questions budgétaires.

La réaction des étudiants ne s'est pas fait attendre. Après la signature d'une pétition par 114 étudiants, deux assemblées générales ont été tenues dans l'amphithéâtre de l'IUFM. Nous étions tous motivés et prêts à en découdre avec l'administration. Une rencontre avait également eu lieu avec les professeurs, également énervés par l'attitude de l'administration. En effet, la suppression du groupe faisait passer le nombre d'étudiants de 24 à 30, ce qui représentait des conditions d'études intolérables, et rendait inéquitable la préparation au concours, par rapport aux autres sites. De leur côté, les professeurs ont commencé à se mobiliser, avec la participation de la FSU, du SNUIPP 28, et du SGEN-CFDT. La pression montant rapidement, les coups de fil se succédant, la direction de l'IUFM a clairement capitulé, laissant ainsi les choses en l'état actuel.

Pour nous, étudiants, cela représente une véritable victoire, d'autant plus qu'était en question la protection du service public d'éducation. Le vrai bilan à tirer est que la solidarité paye ; c'est parce que nous avons été unis dans la lutte, que nous avons fait bloc, que la direction a capitulé. D'autre part, cela montre qu'une nouvelle génération est en train de naître. Elle n'a pas vécu la défaite du mouvement des retraites, elle a connu les grèves étudiantes et lycéennes. C'est cette génération là qui donne confiance en un autre avenir…

Mathieu,
étudiant, militant LCR

Un projet bien maigre !

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), prévus dans la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), dite loi Chevènement, ont pour objectif de définir une «communauté de destin» entre la ville et sa périphérie dans un rayon de quinze kilomètres. Un SCOT fixe des orientations pour l'aménagement de l'espace, l'habitat, les déplacements, la localisation des activités commerciales et artisanales de façon à donner une cohérence globale à l'organisation de l'agglomération et du territoire dans son ensemble.

Il ne doit pas ouvrir à l'urbanisation des zones naturelles, il doit accorder un renouveau d'intérêt pour les parties centrales des agglomérations. Le SCOT sera le document de référence qui s'imposera aux différents documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales), mais également aux opérations foncières, aux opérations d'aménagement, aux Plans Locaux de l'Habitat, aux Plans de Déplacements Urbains, aux Schémas de développements commerciaux. L'enjeu dépasse le simple aménagement du territoire, il influe sur toutes les politiques des communes de son aire.

Trois étapes d'élaboration

L'élaboration d'un SCOT s'effectue en trois étapes. D'abord, un **diagnostic** établit les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. Puis, un **projet d'aménagement et de développement durable** (PADD) doit proposer les politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacement des personnes et des marchandises, de stationnement et de régulation du trafic. Enfin, seront définies des **orientations** afin d'assurer les grands équilibres entre espaces urbains, espaces agricoles ou naturels.

Appeler le projet «SCOT de l'agglomération chartraine» est pour le moins restrictif puisque l'aire du SCOT comprend les sept communes de l'agglomération plus 27 communes périphériques rurales, il me semble préférable de l'appeler «schéma de cohérence territoriale de la région chartraine».

Débuté courant 2002, la révision du SCOT de la région chartraine vient de produire son plan d'aménagement et de développement durable. La notion de développement durable a pris son envol après la conférence de Rio de Janeiro en 1992, qui prônait au niveau local la constitution d' «agendas 21 locaux», garants d'une analyse incluant à la fois les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Or, dès la mise en place de la révision du SCOT, cette grille d'analyse a été écartée au profit d'une mission limitée où le diagnostic et le PADD devaient développer «les perspectives possibles et souhaitables de développement démographique et économique du secteur». Pour enfoncer le clou, la mission précisait : «L'idée de départ est que le développement économique doit générer des apports de nouveaux habitants, dont le profil dépendra du type de développement économique que l'on favorisera». Quid du social, quid de l'environnement ? Drôle de conception d'un plan d'aménagement et de développement durable !

Un SCOT a minima

Actuellement, 150 collectivités régionales, départementales ou communales sont engagées dans le processus d'agendas 21 locaux. L'élaboration du SCOT était l'occasion à ne pas manquer pour s'engager dans

ce processus de réel développement durable. Dans le PADD qui vient d'être adopté, des pans complets d'éléments indispensables à la mise en œuvre d'une politique de développement durable sont absents. Par exemple, il n'y a aucune référence à la réalisation de logements qui répondent aux critères de Haute Qualité Environnementale (HQE) ; sur le plan économique, aucune préconisation pour favoriser sur l'aire du SCOT l'implantation d'entreprises qui relèvent du tiers secteur d'économie solidaire (associations, mutuelles, aide à la personne - petite enfance, personnes âgées, démunis…-, soutien du bénévolat, commerce équitable…), pas d'encouragement non plus à l'installation de jeunes agriculteurs qui pratiqueraient l'agriculture biologique, ni de volonté de développement d'une politique culturelle (soutien à des initiatives de création de spectacles dans l'agglomération et en zone rurale).

Toutes ces politiques créatrices d'emplois sensées répondre parfaitement aux objectifs théoriques d'un SCOT (qualité de vie, solidarité…) sont abandonnées au profit de deux objectifs principaux : accueillir 17.000 habitants supplémentaires (130.000 habitants à l'horizon 2020) et mettre en place une politique de développement économique. Eh oui, le développement durable est réduit à un développement économique ! Un bien maigre projet !

Que d'occasions manquées !

Par moment, le diagnostic a effectué de bons constats, mais le PADD n'en tire pas les conséquences. Ainsi le diagnostic déplore «les effets de l'étalement urbain» ; en conséquence, le PADD aurait dû affirmer l'arrêt des constructions de l'agglomération au-delà de la rocade (surtout arrêter la prolifération des zones artisanales qui ceinturent l'agglomération : six ont vu le jour depuis 1995). Le SCOT exprime la volonté que son territoire ne se transforme pas en cité dortoir de l'Ile de France et propose de se repositionner sur l'axe Rouen-Orléans ; le PADD devrait afficher son attachement primordial à la réouverture aux voyageurs de la ligne Chartres-Orléans.

Le SCOT souhaite limiter le trafic automobile pénétrant dans Chartres (oui vous avez bien lu, non vous ne rêvez pas !) ; le PADD aurait pu préconiser la création de parcs de stationnement relais à l'entrée de l'agglomération avec la mise en place de navettes vers le centre ville ou encore recommander la réutilisation des voies ferrées qui traversent l'agglomération en mini tramway (la réalisation coûteuse de l'infrastructure serait ici économisée) ou la réalisation d'un maillage complémentaire de voies pour les deux roues au sein de l'agglomération et en zone rurale. Que d'occasions manquées ! Je terminerai par une proposition positive formulée par le bureau d'études : «réfléchir sur l'opportunité de fret ferroviaire à destination et au départ de l'agglomération de Chartres».

Au lieu de proposer pour la énième fois le développement démographique, ne serait-il pas plus approprié de susciter l'envie chez les habitants actuels de la région chartraine de vouloir y rester pour y vivre dans les meilleures conditions sociales et environnementales ? Si plusieurs décisions au niveau de l'agglomération vont à l'encontre de cet objectif (destruction des maisons de quartier et centres sociaux, réduction de l'offre de transports en commun, construction d'un méga parking en centre ville, déclassement de la prairie de Luisant susceptible d'être retenue pour le label Natura 2000…), bâtir un agenda 21 local dans une véritable perspective de développement durable aurait permis de restaurer cet art de vivre.

Gérard Breteaux,
conseiller régional Vert

En marge du projet de multiplexe *Les Enfants du Paradis*

Le pouvoir sans les citoyens

Le 21 octobre, dans le cadre de la réalisation d'un complexe cinématographique sur le site des *Enfants du Paradis*, les responsables de Chartres Habitat (Office municipal HLM), dame Fromont en tête, ont réuni les locataires des 4 et 4 bis rue de Châteaudun pour leur annoncer les décisions de la Ville.

Il est prévu la destruction immédiate des garages et des emplacements de parkings situés à l'arrière des immeubles pour construire une résidence de quatre étages composée d'appartements de haut standing. La cour privée restante deviendra une place publique permettant un accès pompier et l'aménagement de sorties de secours vers la rue de Châteaudun. Enfin, deux parkings souterrains seront bâtis, dont un côté rue de Châteaudun, destinés aux habitants de la future résidence.

En conséquence, les locataires des 4 et 4 bis vont bientôt être privés de leurs garages et emplacements de parking. Ils vont devoir subir, sous leurs fenêtres, les nuisances visuelles et sonores dues aux travaux pendant au moins deux ans et demi. En compensation, l'Office HLM propose une réservation d'emplacements sur le parking de la place Ravenne, à 250 mètres du lieu d'habitation, ainsi que la pose de doubles vitrages sur les fenêtres.

Les locataires sont mis devant le fait accompli. Ils n'ont pas le choix puisque tout a été décidé à l'avance…

Les Enfants du Paradis
11 place Pasteur
28 000 Chartres
02 37 35 99 28

Pourquoi Pas ! Cinémas & Cultures
Association Pourquoi Pas!
18 rue Danièle Casanova
28 000 Chartres
pourquoipas28@tiscali.fr

présentent

le samedi 27 novembre 2004
au cinéma les Enfants du Paradis

Soirée pop-rock

20h30 : projection de The Wall d'Alan Parker

FROCK N'ROLL

22h30 : concerts avec les groupes

LA MACHINE

Prix d'entrée
Tarif plein : 6,80€
Tarif réduit : 5,80€
Tarif adhérent Pourquoi Pas! : 5€

Renseignements
http://enfantsduparadis.free.fr

---

78. Le numéro d'un département jouxtant l'Eure-et-Loir ? Non ; la vitesse de rotation d'un vieux tourne-disque ? Non ; le nombre des PV récoltés par la famille Gorges ces quinze derniers jours ? Rien de tout cela ; en fait, c'est le nombre de téléphones portables actuellement en service au sein de l'Office départemental HLM (OPAC 28), présidé par Jacques Morland. Pas mal pour un organisme public dont personne - sauf son patron - ne vante la bonne santé financière…

Surtout pas de vague. Quatre lignes dans *L'Echo* et *La Rep'* et c'est tout… Pourtant, un drame horrible s'est produit le 23 octobre avant 6 heures du mat' dans le hall d'entrée d'une des tours du Vieux-Puits : un scooter au bout du rouleau s'est suicidé en s'immolant par le feu. Les secours sont arrivés trop tard…

L'autre fossoyeur des Centres Sociaux. Au cours du dernier week-end d'octobre, les animateurs des centres sociaux lucéens ont reçu de Morland une lettre indiquant que leurs contrats de travail ne seraient pas reconduits après le 31 décembre... Un seul mot d'ordre dans la bouche de l'édile : «économie». On croit rêver sachant que celui-ci utilise une voiture municipale pour ses autres fonctions de président de l'OPAC 28 et de conseiller général… Deux ans de travail d'intégration sociale (soutien scolaire, sorties, activités diversifiées à la portée de tous) tombent à l'eau, malgré le bilan positif révélé par un récent audit. Comble de la désolation, dans la nuit du 1er au 2 novembre, un incendie criminel a dévasté le centre Robert Doisneau. La colère gronde… Evidemment, les autres victimes collatérales sont les contribuables de la commune qui voient tout l'argent investi dans les actions disparaître avec la décision de fermeture. Et puis, que vont devenir les jeunes cet hiver ?

Claude Joly expulsé du CM

Jeudi 4 novembre, au début du Conseil Municipal, Morland a refusé de donner la parole au conseiller Joly, pour l'empêcher de prononcer la déclaration ci-dessous. Comme celui-ci s'obstinait malgré tout, Morland, apprenti dictateur, a ordonné à sa police de l'expulser.

«Mes chers collègues, tout d'abord, je tiens à dire ma honte comme Lucéen de constater que la majorité de cette assemblée accorde toujours sa confiance à Monsieur Morland, qui a pourtant été condamné le 11 octobre dernier à une sanction pénale de huit mois de prison avec sursis, de 15.000 euros d'amende et de dix ans d'inéligibilité dans deux affaires de prise illégale d'intérêts.

Vous allez m'objecter que Morland a fait appel. C'est son droit. Mais notre problème à nous aujourd'hui est de prendre nos responsabilités en refusant que le scandale continue d'éclabousser les 18.000 Lucéens pendant des années.

Ensuite, je suis choqué que Monsieur Morland ait insulté la justice de la République en déclarant dans la presse locale puis écrit dans le magazine municipal qu'elle a rendu à son encontre un verdict partial. C'est une forfaiture.

Pour ces deux raisons, je refuse de siéger ce soir au sein du Conseil Municipal. Je reviendrai lors du prochain et des suivants pour rappeler ma position. Et je n'en changerai pas tant que la commune de Lucé sera dirigée par un homme qui s'est servi au lieu de servir. Que ceux qui ont une haute idée des idéaux républicains et qui refusent d'être déshonorés me suivent».

Communauté d'agglo (22/10/04)

Nicolas André répond (poliment) à JPG

«Monsieur le Président, che(è)r(e)s collègues, je prends la parole ce soir pour donner une information à l'ensemble du Conseil Communautaire comme Madame Fromont a pu le faire, il y a quelques mois, au sujet de propos soit disant tenus lors d'une commission par Monsieur Goudet. Je souhaite vous faire savoir que lors de la commission des finances de jeudi dernier (ndlr : 14 octobre) un incident très regrettable s'est déroulé. En effet, à une remarque concernant l'âge et le kilométrage moyen des bus, sur la base des chiffres fournis qui contredisaient les déclarations d'il y a deux ans de Monsieur le Président, celui-ci s'est laissé aller à un comportement inadmissible pour un élu, représentant le peuple. C'est donc avec des propos grossiers et insultants que Monsieur le Président m'a répondu, des propos que je ne souhaite pas répéter dans cette enceinte par respect pour vous. Alors que faire face à de tels écarts ? Pour ma part, je pense que l'information est la meilleure réponse et de redire que les 90.000 habitants méritent mieux que cela. En insultant un élu, on insulte le Peuple et la République. Merci de m'avoir écouté».

Nicolas André, 1er adjoint au Maire de Lèves, Vice-Président de la communauté d'agglomération de Chartres, Conseiller Général d'Eure-et-Loir.

Silence ! L'extermination se poursuit en Tchétchénie

Il est des pays chanceux, dont le moindre éternuement est universellement répercuté, dont les borborygmes électoraux sont à longueur d'ondes indéfiniment étudiés.

Il en est d'autres dont la souffrance perdure indéfiniment dans le silence universel - ou presque, celui-ci n'étant pas vraiment perturbé par les témoignages des rares journalistes, photographes, reporters, et autres associations de solidarité qui s'aventurent dans ces zones maudites.

Ces peuples oubliés sont innombrables, jamais tous identifiés, les capacités des plus vigilants étant inférieures à la dispersion du malheur. Tchétchènes, Soudanais, Moldaves, Ouïghours, Tibétains, Kashmiri, Birmans, tels sont les noms que l'on associe au pire plus ou moins révélé. C'est oublier tous ceux qui ne sont pas à la fête en Chine, en Russie, en Biélorussie, au Pakistan, en Amérique Centrale, dans nombre de pays d'Afrique.

En Tchétchénie, le silence tue !

Le dilemme est permanent (pour *L'Aiguillon*) : parler des uns, se taire à propos des autres. Le choix est donc fait de dénoncer encore et toujours la barbarie enkystée dans le Caucase Nord. Depuis la prise d'otages de Beslan, la répression prévisible s'exerce sur les femmes tchétchènes. Les enlèvements ne se comptent plus, ni les découvertes de cadavres. Partout sur le territoire, parce qu'elles incarnent la survie du peuple (accouchant dans d'indescriptibles conditions), elles vivent dans la terreur de l'arrestation. Le viol, crime qui fait l'objet dans la tradition d'un tabou majeur, est l'arme de guerre par excellence : une femme violée est vouée à disparaître à tout jamais, le déshonneur ayant été jeté sur le clan tout entier. Non seulement aucune enquête de police n'aboutit, mais les familles hésitent à signaler les disparitions en raison même de cette honte, et de crainte d'attirer la suspicion d'avoir laissé échapper une «kamikaze». Le pouvoir et la télévision russes ont d'ailleurs complaisamment diffusé ce spectre des «veuves noires».

La minuscule Tchétchénie, immense charnier, subit un de ces martyres qui ne peuvent être séparés du négationnisme généralisé et, pour tout dire, de la folie qui prévaut dans les relations internationales.

Chantal Vinet

Conférence-débat

Vendredi 10 décembre, 20h30,

Foyer culturel de Beaulieu à Chartres

«Quelles perspectives pour la Tchétchénie et le Caucase Nord après le massacre de Beslan ?»

Intervenants : Olivier ROY, chercheur au CNRS
Frédérique LONGUET-MARX, chercheur à L'EHESS
Eric ARAGON, du Convoi Syndical
Franck CARREY, de Médina Solidarité

Un «cadeau» pour les Chartrains

Gratuit, élégant mais ...bâclé...

Les Chartrains viennent, une fois n'est pas coutume, de recevoir dans leur boîte aux lettres un livre d'art, *Chartres, un patrimoine à vivre*, édité au Cherche Midi. On peut apprécier modérément le côté «opération de communication», digne d'une entreprise privée d'événementiel, de mécénat ou de promotion artistique. On peut goûter avec réserve l'introduction du maire (ou du scribe), notoirement grandiloquente, et le passage consacré au «Cœur de Ville»... La mise en valeur du passé doit être utilisée pour faire valoir la modernité dynamique de la Ville, actualité qui peut redonner fierté au citoyen, donner une image de marque, attirer les touristes et les investisseurs, autant d'occasion de… ah pardon, ce n'est pas dit ! On peut s'interroger sur l'opportunité de débloquer un tel budget, avec des objectifs électoraux assez apparents…

Par contre, nous retenons l'idée intéressante de faire participer les Chartrains à un patrimoine finalement très méconnu. Les lieux choisis sont parfois originaux, et méritent d'être regardés de près. Reconnaissons la qualité des photographies et une mise en page plutôt attrayante. Une fois cela précisé, quelle accumulation d'erreurs !

Des erreurs factuelles, d'abord, en rafale, à la limite du stupéfiant. Tenons-nous en au premier exemple, l'abbaye Saint Père. La tour n'est pas bâtie comme un donjon, mais a été transformée, plus tardivement, en réduit fortifié. L'abbé Foucher n'a aucunement projeté la reconstruction entière de l'église mais du chœur seulement. Les bâtiments de l'abbaye (hors église) ne sont pas rénovés mais totalement reconstruits au début du XVIIIème siècle - ou peu s'en faut : deux salles. L'hôpital militaire est antérieur à l'affectation au lycée. Le Muséum n'a, au passage, jamais été hébergé à ce niveau. L'église Saint Pierre n'a jamais changé de nom : Pierre est l'exact correspondant en français moderne du dialectal Père. L'église n'accueille pas le festival d'orgues (à la cathédrale) mais le concours d'orgues Marcel Dupré… Autant de points qui sont d'ailleurs l'objet d'un consensus entre les spécialistes de l'église. Et ainsi de suite sur dix-neuf autres monuments…

Des sources historiques aussi vieilles que Mathusalem

Des faits complètement inutiles également pour la compréhension du monument. Pour l'abbaye Saint Père, qu'importe de savoir qu'un «dortoir» détruit en 1584 est restauré vingt ans après, s'il a en définitive disparu corps et bien depuis trois siècles… Singulier défi par contre, dans le fatras des dates, que d'identifier l'époque, ne serait-ce qu'approximative, des quatre tranches de travaux qui concernent l'église actuelle (ndlr, tour : 1000, chœur bas : 1070-1140, nef : 1200, chœur haut : 1300)…

Cette confusion doit s'expliquer par des «orientations bibliographiques» quasi accablantes. Les sources données pour les archives départementales correspondent, sans autre précision, à des séries entières, c'est à dire presque l'ensemble du dépôt à l'exception de l'administratif contemporain ! On donne les bulletins de la société archéologique - excellente documentation - sans autre indication, c'est à dire tous les titres - trimestriels - depuis 1856 ! Restent les ouvrages des regrettés bourreaux de travail qu'étaient l'abbé Guillon, le chanoine Métais, Adolphe Lecocq, Paul Durand, érudits de premier plan du …XIXème siècle ! A l'époque où l'archéologie avait à peine fait ses premiers pas…

Le coordinateur de l'ouvrage s'appelle Nadine Berthelier, conservateur en chef du patrimoine - certainement fort compétente, au demeurant. Mais voilà, elle n'est Chartraine que depuis quelques mois, et s'est vue rajouter cette mission «culturelle» à la reprise en main de toutes les structures muséales de Chartres - et ce n'est pas une mince affaire. Ni l'expérience du patrimoine en question, ni le temps disponible… Qui aurait alors vraiment rédigé les textes ? Mystère…

Le principal aurait été d'expliquer vraiment le style de l'époque, les monuments concernés. Ce n'est presque jamais fait ! En quoi le logis rue Noël Ballay est-il «renaissance»? En quoi l'hôtel Montescot est-il un remarquable exemple du style Louis XIII ? On ne saura rien des chapiteaux mérovingiens de Saint Martin au Val (rarissimes) ou du marché couvert (aussi révélateur d'une époque). Mais on se perd par contre au long des pages dans des anecdotes complètement déconnectées de l'image, ainsi les bandits d'Orgères - chapelle des carmélites pour une première, cellier de Loëns pour une seconde, château comtal pour une troisième… Il ne faut pas abuser des bonnes choses, même si on a lu un bouquin passionnant de …1858.

Accumulation en copié collé - dans le désordre - de sources mal choisies. Quelques erreurs de recopiage au passage, et de curieux oublis. Voilà ce qu'objectivement ont constaté plusieurs historiens de Chartres. Dommage…

Alex

Hommage

Décembre 2002. Veille de Noël. Il longe la patinoire où je veille sur les évolutions des enfants. Nous nous saluons ; il pose ses paquets de livres : oui, il a retrouvé force et optimisme ; les épreuves sont derrière lui. Nous échangeons des vœux pour l'imminente année nouvelle. Bonheur. Santé. Rarement souhaits ne m'avaient paru aussi évidents, nécessaires. Les divergences politiques ne pesaient plus rien, auprès de la sympathie que suscitaient à cette heure le visage émacié et les propos pleins d'espoir de Monsieur Dubreuil.

C.V.

L'Aiguillon

Imprimerie : Chartres Repro
Directeur de la publication : Gérard Leray
ISSN 1625-7707

Énergies Citoyennes
30, rue de Fresnay
28000 Chartres

Ils ont bossé pour L'Aiguillon 46 : Philip Lafeuil, Claude Joly, Philippe Monti, Alain Patelin, Athout Haleur, Marie-Salomé Etienne, Jean Balance, Yann Amarre, Dominique Chéron, Céline Prier, Françoise Vallet, Gérard Breteaux, Alex, Nicolas André, Mathieu, Victor Leray, Horace Lenain, Claude Marill, Elisabeth Calu, Gérard Leray, Chantal Vinet et Dimitri Keltchewsky.

Pour contacter L'Aiguillon : ***aiguillon.info@free.fr***

Points de vente fixes

A Mainvilliers : **le Jourdan** (rue de la République).
A Lucé : **le Cosmos** (place des Arcades) et **le Tabac-Presse du Vieux-Puits**.
A Chartres : **Mille-Pattes** (mail Jean-de-Dunois), **le Khédive** (avenue Jehan-de-Beauce), **la Civette** (place du Cygne), **le Floribar** (rue de la Clouterie), **le Fontenoy** (rue St-Michel) **Aux Trois J** (boulevard Charles-Péguy).
Et bien sûr, chaque samedi, sur **le marché de la place Billard**.

Je m'abonne ! J'adhère !

° **Je m'abonne à L'Aiguillon pour 14€ (11 n°s/an), frais de port inclus.**
° **J'adhère à EC pour 8€**
° **Je m'abonne et adhère pour un total de 20€**
(règlement par chèque à l'ordre d'Énergies Citoyennes)
Nom/Prénom : ……
Adresse : ……
……
Énergies Citoyennes 30 rue de Fresnay Chartres

Point de vue de Claude Marill

Gauche et pouvoir, le devoir d'inventaire

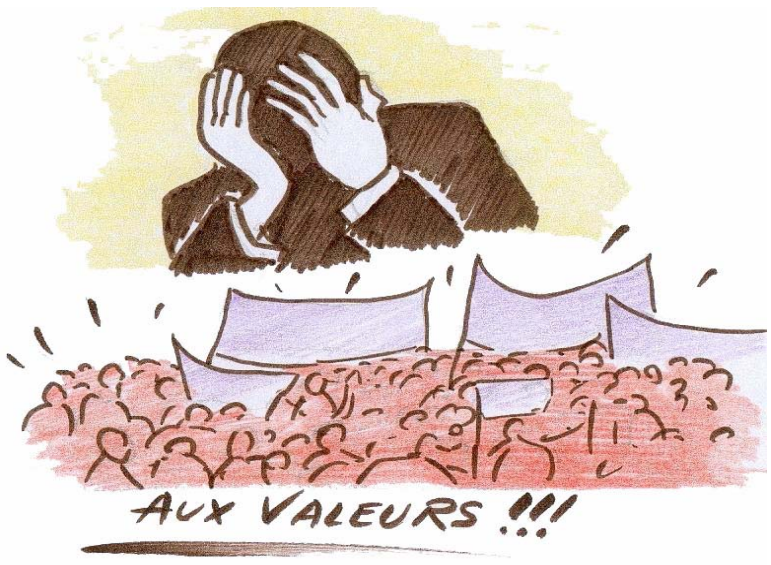

L'illusion idéologique du jeu politique démocratique et le balancement désormais admis de l'alternance droite/gauche laisseraient supposer un partage républicain du pouvoir. Il serait pourtant plus juste d'observer que la droite au pouvoir conduit une politique «libérale» en lien direct, quasiment organique avec les lieux qui constituent le pouvoir réel, à savoir les moyens de production, la banque, l'import-export, les médias…, de sorte qu'il y a aujourd'hui confusion des rôles entre le gouvernement de Raffarin et le Medef de Seillière. Alors que la gauche «au pouvoir» est appelée à gérer une économie qui n'est pas la sienne et un Etat de classe, pensé, organisé et institutionnalisé non pour les classes exploitées mais au service des possédants et donc des exploiteurs. Et encore faudrait-il relativiser le «pouvoir de la gauche» dans le contexte d'une Europe libérale qui rend obsolète l'Etat national souverain…

En 1871, lors de la Commune de Paris, la gauche a pu, dans une dynamique de luttes armées, instaurer une éphémère dualité de pouvoir. Nous en connaissons l'issue tragique et l'âpreté d'une répression dont la signification est que «le pouvoir ne se partage pas».

Un simple retour sur notre Histoire devrait nous amener à plus de lucidité sur la prise de «pouvoir» par la gauche grâce au «jeu naturel institutionnel» de notre démocratie élective. Dévidons la bobine et observons quelques clichés qui illustrent les grands moments de ce pouvoir partagé avec nos représentants de droite et de gauche.

8 mai 1945 à Sétif, en Algérie qui fait alors partie de notre Etat colonial, se déroule une manifestation pacifique de paysans, organisée par le Parti du Peuple Algérien (PPA), exigeant «pain et liberté». La police tire sur la foule… Toute la région s'embrase. La légion étrangère, l'aviation, la flotte y compris, interviennent pour réprimer : 45.000 morts du côté algérien… La SFIO (ndlr : l'ancêtre du PS) et le PCF, qui participent au gouvernement d'union nationale, justifient la répression (rappelons quand même que dans les années 20, le PCF et la CGTU s'étaient opposés à la guerre coloniale du Rif avec une grande fermeté révolutionnaire ; à l'époque, ils combattaient la bourgeoisie et son Etat).

Dans le prolongement du massacre de Sétif, il ne faut pas s'étonner que Jules Moch, ministre de l'Intérieur SFIO, fasse tirer par la troupe sur les mineurs de Merlebach en grève, et que Maurice Thorez, 1er secrétaire communiste, tonne contre les métallos en grève de chez Renault en illustrant son rappel à l'ordre bourgeois par cette superbe métaphore : «la grève est l'arme des trusts !».

Calamiteuse politique

1956, ce sont les «événements» en Algérie. Le deux janvier, c'est la victoire du Front Républicain, et le socialiste Guy Mollet reçoit l'investiture de l'Assemblée nationale. En février, son camarade de parti Robert Lacoste est nommé ministre résidant à Alger. Le 12 mars, l'Assemblée nationale vote les pouvoirs spéciaux puis les crédits de guerre avec les voix de la SFIO et du PCF confondus. «Notre armée» coloniale, confortée par un vote massif de soutien, dotée de pouvoirs exorbitants et de moyens militaires supplémentaires, mène la bataille dite d'Alger où s'illustrent les sinistres figures de Massu, Bigeard, Aussaresses, Trinquier…, anges noirs de cette honteuse et ô combien violente et douloureuse page de «notre histoire» (torture institutionnalisée et assassinat, notamment, du militant du Parti Communiste Algérien Maurice Audin) ! La machine s'emballe : piraterie et enlèvement de Ben Bella, expédition coloniale de Suez, bref une affreuse dialectique de bêtise et de barbarie. Ces fautes, gravissimes, marginaliseront la gauche sur la scène politique jusqu'en 1981…

Récemment encore sur le registre social, quel bilan catastrophique est celui de «notre gauche plurielle» où tel ministre se montre insultant et méprisant à l'égard des enseignants ! Tel autre ministre de l'Intérieur s'emploie, à l'instar d'un vulgaire Pasqua, à faire la chasse aux Sans-Papiers. Et use, par ailleurs, de toute son autorité pour réformer l'ordonnance de 1945 et durcir l'arsenal juridique à l'égard de la jeunesse en difficulté… Sarkozy s'en inspirera pour réinstaurer les «centres fermés» pour les mineurs délinquants… Tel autre, 1er ministre, en qui les gens de gauche faisait confiance pour défendre et restaurer le service public, privatise plus que ne l'a fait le gouvernement de droite précédent… Enfin, que penser de ces 35 heures qui auraient pu être un acquis réel si elles n'avaient pas été perverties par les déréglementations du code du travail, le blocage des salaires, les compressions d'effectif et la flexibilité du temps de travail ?

Calamiteuse politique conclue par une calamiteuse campagne présidentielle avec cet inattendu «coup de pied de l'âne», ce sinistre soir du 21 avril où la gauche, voire l'extrême gauche, nous appelle instamment à voter …Chirac ! Cessons la litanie, la messe est dite ! Mais cessons de croire et pensons l'utopie.

La gauche au «pouvoir»… Oui, si elle est portée aux plus hautes instances de l'exécutif comme en 1936, par de fortes poussées sociales du monde du travail en lutte, uni, organisé. Mais pas de blanc-seing sans exigences ni mobilisation. Les grèves de 1995 et de 2003 sont là pour nous rappeler que la lutte des classes est inéluctablement ancrée dans la dynamique des rapports de forces sociaux, même si cela fait sourire Bouvard et Pécuchet…

Quand la loi Evin prend l'eau…..

Une réaction à l'adoption, le 13 octobre 2004, par une centaine de députés - dont Jean-Pierre Gorges - d'un amendement visant à rétablir la publicité sur le vin, qui avait été interdite par la loi Evin de santé publique du 10 janvier 1991.

Modifier la loi Evin ?

Thèse : OUI si le ministre de la Santé, accessoirement secrétaire général de l'UMP, oublie qu'il a été cardiologue dans une autre vie. OUI si l'on est dans une démocratie libérale pour laquelle la CROISSANCE prime sur la santé publique, si les principales préoccupations de l'Etat sont la baisse de consommation des produits de nos terroirs et la préférence accrue des Français pour l'eau au détriment du vin dans les restaurants. La faute à la loi Evin ? Qui voudrait-on duper ? Viticulteurs, restaurateurs, députés (102, dont notre JPG, sur 114 présents ont voté pour l'amendement. Bravo aux douze résistants !) mêmes intérêts ! Si je ne fréquente pas beaucoup les restaurants, si quand j'y vais je bois de l'eau, même si je rentre à pied chez moi, ce n'est pas parce que je ne sais pas que «boire un petit coup c'est agréable», c'est avant tout parce que je n'ai pas les moyens de payer une bouteille de vin trois fois le prix qu'elle vaut.

Antithèse : Euh en fait, NON ! Si l'on se rappelle tout à coup qu'on est actuellement ministre de la Santé, anciennement cardiologue et pas ministre du lobby de l'Agriculture, qu'on défend une cause nationale contre les chauffards avinés et les maladies cardio-vasculaires…

Parce que la loi Evin n'est pas la prohibition : elle n'empêche pas de boire, elle se contente d'établir une logique entre politique commerciale et politique de santé. Elle n'interdit que la publicité ! Il y avait déjà Coca Cola, faudrait-il que nous cédions encore une parcelle de notre cerveau pour nous laisser convaincre des mérites de la robe, de l'arôme, de la «gouleyance» des petits crus de derrière nos fagots ? Le vin n'a pas attendu la pub pour se vendre et se boire, même si les Anciens, Rabelais, Molière, les anonymes inventeurs de nos chansons à boire en français ou en latin, les Vian, les Brassens étaient sans doute des publicitaires qui s'ignoraient. Le bon vin, bu en quantité raisonnable, serait-il plutôt bénéfique à la santé ? C'est oublier qu'on ne boit pas que pour nettoyer gentiment ses artères. On boit plutôt pour oublier sa misère ou ses chagrins. Dans le premier cas, la pub pour le vin n'est pas nécessaire, on connaît tous un petit producteur ou, si l'on a les moyens, un bon caviste. Elle ne l'est pas plus dans le second : la grande majorité de ceux qui ont recours à la deuxième indication thérapeutique sont bien souvent abonnés au gros rouge, à la bière ou au pastis ; pub ou pas pub, leur solidarité avec les viticulteurs reste fonction de leurs moyens.

Synthèse : Une raison plus noble de boire serait de boire par solidarité. C'est d'ailleurs ce que je dirai désormais quand je lèverai le coude. Et glou et glou ! Enfin, tant que dans un café français, un petit ballon coûte moins cher qu'un jus de fruit, un thé, ou une eau minérale, de quoi se plaint-on ?

Elisabeth Calu

Rencontres avec la Culture Palestinienne

Les mots, les discours, les interpellations semblent dérisoires pour évoquer l'actualité brûlante et chaque jour plus tragique du drame palestinien. Mais le silence est encore plus terrible et nos amis de Bethléem nous demandent de le rompre par tous les moyens. C'est pourquoi l'association «Solidarité avec les Camps Palestiniens de Bethléem» invite tous ses membres, amis, connaissances à manifester, une fois encore, leur soutien et leur solidarité, avec ce peuple en lutte depuis plus de cinquante ans, en participant aux différentes manifestations **(du 3 au 15 novembre) des Rencontres avec la Culture Palestinienne** (en partenariat avec le Conseil Régional, les mairies de Lèves et Mainvilliers, l'Institut du Monde Arabe, l'IUFM de Chartres, Ciné-Clap, le cinéma *Les Enfants du Paradis*, la paroisse de Beaulieu à Chartres).

Carte postale la tête en l'air et les yeux dans les chaussettes

Dis, il est où, notre patrimoine, celui de tous les jours ?

A tes pieds, Bêta, sur le trottoir. Combien de villes peuvent se vanter de posséder d'aussi belles bordures en calcaire, grosses comme une couture et si rassurantes pour le piéton ? Ce n'est pas du granit venu de Bretagne, et encore moins du vulgaire béton gris. En travers, un tuyau carré en acier, discret ouvrage de qualité parfois méchamment caché par un bout d'enrobé, conduit l'eau de pluie d'un bord à l'autre. Une première tête métallique orne parfois le bas du chenal, en pied de façade. A l'autre extrémité, la tête de gargouille, est calée entre les pierres massives pour laisser couler l'eau vers le caniveau. Là, c'est le domaine des pavés de grès, bossus, inconfortables, pour la poussette et cahoteux au vélo. Rue de la Volaille, ils ont été remplacés par des pavés plats, couleur chaude, venus de Chine ou d'Inde. Tiens, le prix de l'heure de travail et le commerce mondial font partie eux aussi de notre patrimoine.

Devant tes yeux, Mirot, sous les arbres exotiques du jardin d'horticulture.

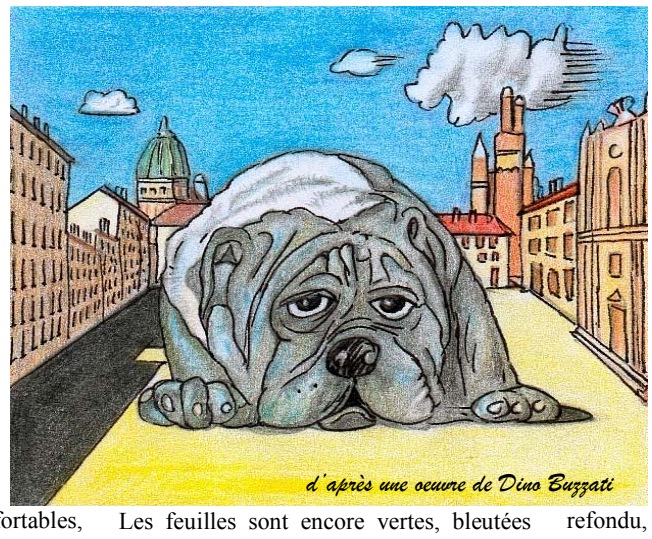

Les feuilles sont encore vertes, bleutées pour l'olivier de bohème, et bientôt jaunes d'or chez le gingko. Ce n'est pas un arboretum, simple liste, mais un vrai lieu, avec des pelouses, de l'eau, des animaux, des cachettes, de l'ombre. Et le jour où on les remplacera les grands costauds de platanes, en faisant un peu attention, le jardin restera vivant, le temps que les petits nouveaux s'installent. Peut-être qu'un esprit du lieu habite sur ce versant au pied du viaduc en pierre. Et de là-haut, qu'est-ce qu'elle donne la vue ?

Monte encore un peu, Benêt, et regarde le quartier savamment ordonné avec des maisons regroupées sans être juxtaposées, des grands jardins, des raquettes en herbe, des petites rues, Rechèvres en est trop peu dense pour rester en l'état. A l'autre bout de la ville, que reste-t-il pour rappeler le confort moderne des années soixante avec la cuisine équipée et spacieuse et la Dauphine garée en bas ? Beaulieu va être refondu, sans d'ailleurs un changement radical du plan de départ. Est-ce que la possible démolition forme la différence avec le patrimoine «reconnu» ?

Horace Lenain